

# Informations à l'électeur

**Vote par  
correspondance**

Municipalité

Ivry-sur-le-Lac

Scrutin du

2017 11 05  
année mois jour

Je, Me Martin Paul Gélinas,  
Président d'élection

vous informe qu'au regard de cette élection :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du président d'élection au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :  
2017 10 24  
année mois jour
- l'enveloppe contenant le ou les bulletins de vote devra être reçue au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :  
2017 11 03  
année mois jour
- les électeurs qui pourront voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant le jour du scrutin, soit le :  
2017 10 30  
année mois jour

Vous pouvez me joindre ou joindre mon adjoint, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection  
Adresse : Me Martin Paul Gélinas  
601, chemin de la Gare  
Ivry-sur-le-Lac (Québec) J8C 2Z8

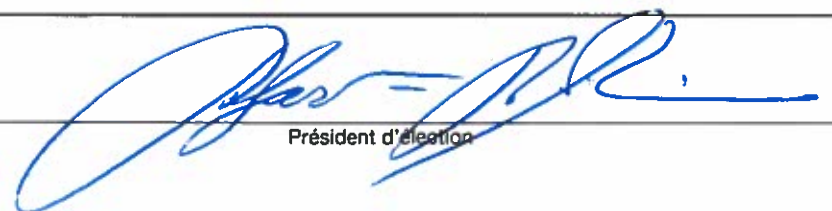
Adjoint  
Adresse : Pierrette Cyr  
601, chemin de la Gare  
Ivry-sur-le-Lac (Québec) J8C 2Z8

Numéro de téléphone : 819 321-2332

Numéro de téléphone : 819 321-2332

**PRENEZ NOTE QUE** la demande de voter par correspondance prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée, à moins que la municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que tout électeur inscrit sur une liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

**Signature**

  
Président d'élection

2017-09-20  
année mois jour